



Faculté de Droit et de Science politique  
Université de Montpellier

# CONFÉRENCE

proposée par Mme Anne PONSEILLE  
Maître de conférences, CERCOP



Organisée dans le cadre du Projet Brancusi – PNCDI III – P3 -3.1 (SCFRDSP)  
Campus France – Ministère de l'Europe et des affaires étrangères  
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**Lundi 4 décembre 2017**

**Amphi 301- Bâtiment 2 à partir de 17h30**

## L'individualisation des peines en Droit roumain et en Droit français

*La peine dans le processus législatif. L'exemple du nouveau Code pénal roumain*  
M. Valerian CIOCLEI, Professeur, Faculté de Droit de Bucarest

*La reconnaissance et les manifestations du principe  
de l'individualisation des peines dans le Code pénal français*  
Mme Laura MARGALL, Doctorante, CERCOP,  
Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier

*Individualisation légale et individualisation judiciaire de la peine  
en Droit roumain : une contradiction ?*  
Mme Andra-Roxana TRANDAFIR, Maître de Conférences,  
Faculté de Droit de Bucarest

*La diffusion du principe d'individualisation des peines dans procès pénal français*  
Mme Anne PONSEILLE, Maître de Conférences, CERCOP,  
Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier

*La constitutionnalisation du principe de d'individualisation des peines*  
M. Augustin BERTHOUT, Doctorant, CERCOP,  
Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier

*Principe d'individualisation et peines inconstitutionnelles en Droit français*  
Mme Alice ROQUES, Doctorante, CERCOP,  
Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier

Entrée libre et gratuite  
Contact : Mme Habiba ABBASSI - CERCOP - 04.34.43.28.64

